

# RCC-comité-Anjou-2022-2023

---

SENIOR : Les joueurs doivent être nés avant le 1/1/1958

PAIEMENT des engagements : directement sur l'espace licencié FFB, au moment de l'inscription et grâce au compte FFB, **sauf pour les Interclubs et la Coupe des Clubs**. Dans ce cas, les inscriptions et engagements continuent de se faire auprès du club exclusivement, tout en respectant la DLI. Pour les Divisions Nationales, inscription par mail auprès du Comité

En cas de qualification au tour/stade suivant, un message d'alerte sera envoyé afin de régler, avec le compte FFB de chaque participant, le stade concerné.

**Tout paiement devra être effectué au plus tard 72h avant la compétition. Dans le cas contraire l'équipe sera désinscrite automatiquement**

Le paiement est paramétré, par défaut, sur le partage équitable de la somme entre tous les participants. Il est cependant possible que ce soit le capitaine qui prenne en charge la totalité (case à cocher).

Au stade Comité (1/2 FC, FC, FL et FZ), les **frais sont offerts par le Comité pour les Juniors, Cadets et Scolaires**. Chaque équipe comprenant 1 ou plusieurs joueurs Junior/Cadet/Scolaire doit contacter le Comité afin de bénéficier de la part offerte, l'inscription sera alors effectuée par le Comité.

## ❖ Catégories par âge

**Scolaire** = - de 16 ans

**Cadet** = 16 ans et + / - de 18 ans / ceux qui suivent programme Cadet 1ère année

**Junior** = 18 ans et + jusqu'à 25 ans au 1er janvier de la saison en cours

**Sénior** = Les joueurs doivent être nés en 1957 et années antérieures (avoir 65 ans ou plus au 31 décembre de la saison en cours).

## Abandons – remplacements

### ❖ Abandon en cours de compétition

En cas d'abandon durant une compétition fédérale, application des articles 13, 115.3, 136, 137.1.b, 137.2.b, 157 et 163.2 du Règlement National des Compétitions.

Naturellement, il est toujours possible d'abandonner entre deux tours à condition de respecter les dates limites et dans tous les cas d'abandons, il est fortement conseillé de le faire auprès du responsable des compétitions de votre club qui transmettra par courriel ou par lettre votre décision au secrétariat du comité.

Principe de remboursement des droits d'engagements en cas de forfait :

1 - Cas de force majeure : totalité des droits d'inscription

2 - Forfait moins de 48h avant le début de la compétition : pas de remboursement

### ❖ Remplacement

Si vous êtes le premier éliminé (paire ou équipe) d'une compétition, vous serez prévenu par **principe de repêchage** :

**Contact téléphonique ou e-mail avec le premier éliminé (d'où l'importance de renseigner les cases numéro de téléphone et e-mail dans votre profil de la base de données FFB).**

En cas de non réponse dans les délais précisés lors de la prise de contact, la paire ou l'équipe suivante est contactée et devient sélectionnée si sa réponse est positive.

## ❖ Remplacement sur place

La paire ou équipe remplaçante convoquée sur place lors d'une Finale de Ligue est désignée parmi les paires ou équipes éliminées lors de la Finale de Comité et appartenant à la ville, voire à la région où se déroule la Finale de Ligue.

Son rôle est d'être sur place juste avant le début de la compétition afin de remplacer à la dernière minute une paire pour compléter une table ou une équipe pour faire un nombre pair d'équipes.

Remarque :

Si une paire est en retard à la compétition, la paire remplaçante prend la place de la paire retardataire. Si cette dernière se présente, elle ne peut réintégrer sa place qu'au cours de la première position jouée (la position de duplication n'est pas considérée comme première position jouée) ou juste avant la deuxième position. Le ou les scores acquis par l'équipe remplaçante restent valables. De plus, une pénalité de retard sera infligée à la paire retardataire (sauf cas de force majeure).

**FL : Toutes les Finale de Ligue se jouent avec écran.**

**Sur-classement :** Les responsables du comité peuvent autoriser une paire Honneur ou Promotion à jouer dans la division supérieure à celle de son I.V.

A ce titre, les joueurs de 3ème série souhaitant utiliser une méthode comportant des conventions non autorisées en Promotion (2 Carreau Multi et/ou SA faible) pourront, après accord des autorités régionales, disputer les compétitions Honneur.)

Pour bénéficier de cette autorisation, il faut en faire la demande, si possible par courriel au Directeur des compétitions.

**Cumul :** interdit *sauf ESPERANCE ET PROMOTION*

# DN 3 Open /2

La Division Nationale 3 Open/2 est composée, dans chaque ligue de 36 paires.

**Dans chaque ligue la DN3 est composée avec :**

- 1) Les paires candidates ayant terminé dans les 27 premiers de la Finale de Ligue de la DN3 lors de la saison n-1.
- 2) Les paires descendant de la DN2 dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DN3 (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DN2 à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 4) Les paires candidates ayant terminé dans les 7 premiers de la Finale de Ligue de l'Open/2 Excellence lors de la saison n-1.
- 5) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (voir art.176)
- 6) On complète à 36 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'Article 175.

**NB :** un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue.

## Montées – Descentes

### Paires inchangées

- 27 paires se maintiennent en DN3.
- 9 paires descendent en Open Excellence au stade comité (10 dans le cas exceptionnel où 3 paires - ou plus - descendent de DN2 dans la ligue et aucune paire de la ligue ne monte en DN2).
- Les 7 premiers de la finale de ligue de l'Open Excellence montent en DN3.

### Paires modifiées

- Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.
- Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème de l'Article 175.

# DN 2 Mixte /2

La Division Nationale Mixte/2 division 2 est composée dans chaque ligue de 28 paires

## Composition de la DN2M2 au niveau Ligue

Dans chaque ligue la DN2M2 est composée avec :

1. Les paires candidates ayant terminé dans les **20 premiers** de la finale de ligue de la DN2M2 lors de la saison n-1.
- 2) Les paires descendant de la DNM1 dans la ligue à condition qu'au moins un joueur soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 3) Les paires candidates admises directement en finale nationale de la DNM2 lors de la saison n-1 et non qualifiées pour la DNM1 (à l'exception des paires qualifiées pour le CBOME) à condition qu'au moins un joueur de la paire soit licencié dans un des comités de la ligue.
- 4) Les paires candidates ayant terminé dans les 6 premiers de la Finale de Ligue du Mixte/2 Excellence lors de la saison n-1.
- 5) Les candidatures exceptionnelles retenues par la Chambre Nationale d'Application du Règlement (cf. art. 189)
- 6) On complète à 28 paires (parmi les paires candidates) selon les modalités définies à l'article 188.

NB : un joueur ne peut proposer sa candidature que dans une seule ligue.

## Montées-descentes

### Paires inchangées

Dans chaque ligue :

- 20 paires se maintiennent en DN2M2
- 8 paires descendent en mixte excellence au stade comité (9 dans le cas exceptionnel ou 3 paires descendent de DN2M2 dans la ligue et aucune paire de la ligue ne monte en DN2M2)
- Les 6 premiers de la finale de ligue du mixte excellence montent en DN2M2

### Paires modifiées

- Les joueurs gardent la possibilité de changer de partenaire d'une saison sur l'autre.
- Les places ainsi libérées sont attribuées sur candidature selon le barème de l'Article 188

# EXCELLENCE/2

Open/2 et Mixte/2 : Les paires doivent comporter au moins un joueur ou une joueuse classée en 2ème série promotion. ( article 15 RNC )

## OPEN /2

Accès direct en Finale de comité pour les paires :

Les 9 paires descendantes de la DN3 OPEN/2

Les paires d'I.V.  $\geq 184$

Les 5 premières paires de la FC ou qualifiées en finale nationale la saison précédente

## MIXTE /2

Accès direct en Finale de comité pour les paires :

- Les 8 paires descendantes de la DN2M2
- Soit d'I.V.  $\geq 184$
- Soit l'année précédente dans les 5 premières paires de la FC ou qualifiées en finale nationale

## DAMES/2

Pas de 1/2FC

## SENIOR OPEN/2 ET MIXTE/2

Accès direct en Finale de comité pour les paires d'IV  $\geq 176$

# HONNEUR/2

Paires dont l'indice de valeur  $\leq 120$  et comportant au plus un joueur ou une joueuse classée en 1ère série

♣ ou en 1ère série ♣ HQ.

Si la paire comprend un joueur classé en 1ère série, son IV doit  $\leq 120$  ( article 15 RNC )

Ex : Si 68, 52 max :2C

Si 64,56 max :2P

## OPEN /2 et MIXTE/2

Accès direct en Finale de comité pour les paires d'I.V.  $>$  ou  $=$  à 120

## DAMES/ 2

Accès direct en Finale de comité pour les paires d'I.V.  $>$  ou  $=$  à 120

# PROMOTION/2

Joueurs et joueuses classés en 4ème série ou en 3ème série, en 2ème série HQ, en 2ème série ♣ à l'exclusion de ceux classés antérieurement en 1ère série ou en 2ème série majeure.

Si la paire comprend un joueur classé en 2ème série, son IV doit  $\leq 80$

Ex : si 44, max 32

A compter de cette saison, les catégories : mixte, dame, senior disparaissent.

**Seules les compétitions Open demeurent et prennent le nom de « challenge Promotion ».**

**Important** : tous les joueurs Promotion qui souhaitent jouer davantage de compétitions ont la possibilité de participer à toutes les compétitions Honneur ou Excellence (sous réserve de respecter les conditions de participation de ces catégories).

Les Challenges Promotion par paires sont des compétitions fédérales organisées en deux phases et en présentiel :

- Une Finale de Comité en simultané dans plusieurs centres du Comité
- Puis une Finale Nationale, elle aussi en simultané et répartie dans plusieurs centres du Comité.

**Pas de finale de ligue.**

Il est créé 3 challenges Promotion par paires : un challenge d'automne, un challenge d'hiver et enfin un de printemps.

### **1. PHASE DE SENSIBILISATION DES PAIRES**

Dans les 2 mois précédant la FC (à partir donc du 13/10 pour l'automne, du 28/01 pour l'hiver et du 30/03 pour le printemps), toutes les joueurs Promotion qui participent à un/des des tournoi(s) de régularité en présentiel ou distanciel et organisé par un club du Comité (simultané compris) verront leur PE acquis pendant ces 2 mois doubler, mais à la seule condition de participer à la FC. Il n'est pas nécessaire de jouer avec la même paire durant ces 2 mois. Le choix du partenaire lors de la FC est libre mais doit impérativement respecter les conditions de participation à la catégorie Promotion.

L'acquisition de PE est par joueur.

Pendant cette période de deux mois, la FFB fournit hebdomadairement à chaque club un état des PE/joueur afin de permettre aux clubs d'encourager leurs paires à participer à la Finale de Comité. Il est possible de s'inscrire à la FC sans participer à la phase sensibilisation.

### **2. INSCRIPTION DES PAIRES**

Tournois de régularité : un même joueur peut participer dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents. Le joueur doit se rapprocher du club organisateur directement.

Finale de Comité :

*Espace licencié du site FFB > Compétitions*

Les paires s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI.

*Les joueurs devront choisir un(e) partenaire qui soit au maximum 2♣*

### **3. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE PROMOTION**

#### Modalités

Chaque finale de Comité comprend 3 séances de 12 donnes. Un pôt clôturera la manifestation.

#### Arbitrage de la Finale de Comité

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

**Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.**

#### Attribution des points

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts selon le barème fédéral et permettra aux joueurs de valider le doublement des PE gagnés lors des tournois de régularité de la phase de sensibilisation.

## ESPERANCE

Art. 16.11 du RNC

Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB à l'exclusion de ceux classés en 1ère série, 2ème série ou 3ème série.

# COMPETITIONS PAR QUATRE

Une équipe est composée de 4 à 6 joueurs sauf pour les compétitions :

- Promotion et Espérance
- Interclubs divisions 4 et 5
- Seniors toutes catégories
- Coupe des Pays de Loire

=> Les équipes peuvent comprendre 7 joueurs.

- Trophée de France

=> Les équipes peuvent comprendre 8 joueurs

( article 28 RNC )

## DN4 OPEN /4

### Equipes de 4 à 6 joueurs

Poule de 12 équipes (cf. p110 RNC DN4), 11 matchs de 16 donnes avec mi-temps

### Article 202 RNC – Montées – Descentes - Maintien

Dans les équipes candidates issues de l'Open/4 Excellence, de la DNO3 ou de la DNO4, au moins 4 joueurs au moins ayant participé à la compétition doivent maintenir leur association. Les équipes peuvent alors se compléter comme elles le veulent pour comporter 5 ou 6 joueurs.

### 202.1 Composition dans chaque ligue :

1. Au plus 2 équipes descendant de la DN3

Les équipes ayant terminé de la 17ème à la 22ème place de la DN3 descendent en DN4, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue, l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32.

Si au moins 3 équipes sont candidates dans la même ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DN4 avec 14 équipes ou de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

2. Au plus 8 équipes issues de la DN4 dans la ligue

Les équipes ayant terminé de la 1ère à la 8ème place de la DN4 conservent leur place (à l'exception des équipes montées en DN3 - cf. art 191.2).

3. Au plus 3 équipes issues de la finale de ligue de l'Open/4 Excellence

Les équipes ayant terminé aux 3 premières places de la finale de ligue la saison précédente montent en DN4 dans la même ligue.

4. Au plus 1 équipe dont la candidature en DN3 n'a pas été retenue, mais pour pouvoir être candidate dans une ligue, l'équipe doit respecter les conditions de l'article 32 (au moins 2 des 4 joueurs ayant le meilleur classement doivent être licenciés dans un des comités de la ligue).

Si au moins 2 équipes non retenues en DN3 sont candidates dans une ligue, le Directeur de ligue saisit la CNAR qui peut décider, selon les places vacantes, d'organiser la DN4 avec 14 équipes et éventuellement de faire jouer une ou plusieurs de ces équipes dans une autre ligue.

## EXCELLENCE / 4

Joueuses et joueurs constituant des équipes comportant au moins un joueur ou une joueuse classé(e) en 2ème série promotion. ( article 29 RNC )

Les dates de Finale de Ligue Senior Mixte/4 et Senior Open/4 sont décalées d'1 journée par rapport au

calendrier national. Cela implique que les inscrits au Senior Mixte/4 en ligue Bretagne/Anjou ne pourront s'inscrire au Senior Open/4 d'une autre ligue.

## MIXTE /4

⇒ Accès direct en FC pour équipe d'IV  $\geq$  352

## DAMES /4

Pas de ½ FC

## SENIOR OPEN/4 et MIXTE/4

Pas de ½ FC

# HONNEUR / 4

Joueuses et joueurs constituant des équipes dont l'indice de valeur est  $\leq$ 240 et comportant au plus un joueur ou une joueuse classé(e) en 1<sup>ère</sup> série ♣ ou en 1<sup>ère</sup> série ♣ HQ.  
( article 29 RNC )

## SENIOR OPEN/4 et MIXTE/4

Pas de ½ FC

# PROMOTION / 4

Joueuses et joueurs, nouveaux licenciés, classés en 4<sup>ème</sup> série ou en 3<sup>ème</sup> série

Une équipe peut comprendre au plus 2 joueurs classés en 2<sup>ème</sup> série ♣ ou en 2<sup>ème</sup> série ♣ HQ, à l'exclusion de ceux antérieurement classés en 1<sup>ère</sup> série ou en 2<sup>ème</sup> série majeure, mais l'IV de l'équipe doit être  $\leq$  160.

A compter de cette saison, les catégories : mixte, dame, senior disparaissent.

**Seules les compétitions Open demeurent et prennent le nom de « challenge Promotion ».**

Ces challenges sont des compétitions fédérales par équipes organisées en deux phases et en présentiel :

- une Finale de Comité en simultané dans plusieurs centres répartis dans le Comité
- puis une Finale Nationale au siège de la FFB à St Cloud.

Il est créé deux challenges promotion par 4 : un challenge d'automne, un challenge d'hiver.

### 1. INSCRIPTION DES EQUIPES

Les équipes s'inscrivent sur le site de la FFB en respectant la DLI.

En cas de forte participation, le Comité pourra être amené à organiser une phase qualificative dans certains clubs du Comité.

### 2. ORGANISATION DE LA FINALE DE COMITE D'UN CHALLENGE PROMOTION

Modalités

Chaque Finale de Comité comprend 3 matchs de 12 donnes.

Un pot clôturera la manifestation.

Arbitrage de la Finale de Comité :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.

**Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest**



## Attribution des points

Chaque Finale de Comité donne lieu à une attribution de Points d'Experts conformément au barème fédéral.

La participation aux Challenges promotion n'empêche pas de jouer les compétitions Honneur ou Excellence par 4 pour ceux qui le désirent

# ESPERANCE

Pas d'espérance / 4

## TROPHEE DE FRANCE

Les équipes peuvent être composées de 4 à 8 joueurs. Les joueurs peuvent s'inscrire dans le comité de leur choix. Il n'y a aucune obligation d'appartenir au même comité.

Chaque match joué par des équipes ayant un indice de valeur différent sera l'objet d'un handicap en IMP selon la formule :

$H \text{ (en IMP)} = N \text{ (nombre de donnes)} \times S \text{ (écart d'indice des deux équipes)} / 80$ . L'indice est la somme des IV des 4 joueurs présents à la table pendant le match.

Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

Il est ajouté au score en IMP de l'équipe le moins élevé.

## INTERCLUBS

Un club de moins de 30 licenciés (hors licences scolaires) peut constituer une ou plusieurs équipes pour jouer en division 3 ou 4 avec des joueurs licenciés dans un autre club du même Comité ; l'équipe doit comprendre au moins deux joueurs licenciés dans le club.

Sauf dérogation, aucune équipe ne peut comprendre :

- Un joueur non licencié par l'intermédiaire du club,
- Un membre du club participant ou ayant participé la même saison à la compétition dans une autre équipe (du club ou non)

Les équipes sont formées de 4 à 6 joueurs. Toutefois, les équipes des divisions 4 et 5 sont autorisées à se compléter à 7 joueurs.

La D6, compétition créée par le Comité en 2022 est quant à elle une compétition par paires réservée aux débutants (pas de Finale de Ligue ni Nationale du fait que ce n'est pas une compétition fédérale).

Les places appartiennent aux clubs :

- Ce sont les clubs qui gagnent ou perdent des places dans les divisions 1, 2.
- Ce sont les clubs qui choisissent la composition des équipes qu'ils inscrivent dans les diverses divisions (en ligne sur le site FFB, espace Métier).
- En D1, D2, D3, il n'y a pas d'Indice de Valeur maximal pour les équipes mais les clubs doivent remplir leurs places -en fonction des places acquises- en commençant par le haut (D1, puis D2, puis D3). Les clubs peuvent envoyer en D3 et D4 autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

Tous les joueurs doivent être en possession de la licence fédérale prise dans le club pour le compte duquel le joueur participe à l'interclubs.

En application de l'article 5.1 du Règlement National des Compétitions :

« Un joueur ne peut changer de club qu'exceptionnellement et après accord des deux clubs concernés.

**Un joueur ayant participé à l'Interclubs doit garder jusqu'à la fin de la saison en cours sa licence dans le club pour lequel il a participé. »**

« Un changement de Comité en cours de saison nécessite l'accord des deux Comités différents. »

A la demande du joueur, les Présidents de chaque club/Comité concernés doivent envoyer un email sur [comite@bridgeanjou.com](mailto:comite@bridgeanjou.com) qui précise leur accord pour le transfert ainsi que les mentions suivantes :

**Nom, prénom, n° de licence du joueur, club/Comité d'origine et club/Comité souhaité.**

Les équipes sont réparties en 5 divisions : D1, D2, D3, D4, D5 et D6

La D6, compétition créée par le Comité en 2022 est quant à elle une compétition par paires réservée aux débutants (pas de Finale de Ligue ni Nationale du fait que ce n'est pas une compétition fédérale).

### **D1 : 22 équipes**

La D1 est constituée de :

- Les 18 premières équipes du classement de la D1 des interclubs 2022
- Les 3 premières équipes du classement de la D2 des interclubs 2022
- 1 place vacante

La place vacante est attribuée obligatoirement à :

- 1- Un club dont une équipe jouant en F.N. D2 2022 et ne s'étant pas qualifiée pour la montée directe
- 2- Aux clubs ayant demandé à bénéficier d'une place supplémentaire en D1
- 3- Au club de l'équipe classée 4ème en D2 2022.

### **D2 : 40 équipes**

La D2 est constituée de :

- Les 4 équipes descendantes de D1 2022
- Les 29 équipes classées de 4 à 32 du classement de D2 2022
- Les 3 premières équipes de chaque poule de la D3 des Interclubs 2019
- 1 place vacante

**D3, D4 et D5** sont en plusieurs poules pour que l'ensemble des équipes jouent le même nombre de matchs dans un lieu unique (en général 8 matches de 12 dames).

**Division 3**  $IV \geq 190$

**Division 4**  $130 \leq IV < 190$ ; Joueur  $\leq 60$

**Division 5**  $IV < 130$ ; joueur  $\leq 40$ ; Pas de FL

**Division 6**  $IV$  de la paire  $\leq 60$

compétition par paires réservée aux joueurs débutants de 1ère et 2ème année classés en 4ème série (). Seulement une FC.

**Composition de la D1 pour 2023 : pour 21 équipes + 1 place vacante**

Angers ABC	2
Angers BCRR	4
Laval	2
La Baule BCCA	2
Le Mans BC	3
Le Mans 4 As	1
Nantes BAA	2
Nantes BCN	4
Saumur	1

**Composition de la D2 pour 2023 : pour 39 équipes + 1 place vacante**

Angers ABC	4
Angers BCRR	2
Avrillé	2
Challans Pays Maraichin	1
Château Gontier	1
Chemillé	1
Cholet	2
La Baule BCCA	3
Laval	1
La Ferté Bernard	1
La Fleche	1
Le Mans B.C	3
Mayenne	1
Mesquer - Quimiac	1
Nantes BAA	4
Nantes BCN	5
Nantes Beaulieu	2
Nort sur Erdre	1
Pornic	2
Sable	1

# CDF

**Rappel : la Coupe de France se joue sur une année civile**

**1<sup>er</sup> tour offert pour les équipes dont l'IV est inférieur ou égal à 176**

## Phase éliminatoire

Cette phase comporte les trois premiers tours avec repêchage.

Tous les matchs ont lieu par K.O. en 28 donnes, les tableaux de chaque tour étant établis par tirage au sort intégral.

Les deux premiers tours sont régionalisés (création de 3 secteurs géographique. L'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort, à gauche dans les tableaux).

Le Comité effectuera lui-même les transferts d'équipes aux différents tours (2,3,4...) en fonction de leur IV  
Ex : les Excellences débutent au tour 4.

Les équipes se rencontrent en matchs par KO de 28 donnes, le tirage au sort est effectué en commission des compétitions en essayant au maximum de faire se rencontrer des équipes proches géographiquement, suivant notre zone :

## Secteur NANTES

- Club Bridge Ancenis
- Castelbriantais Bridge Club
- Bridge Club Nantes
- Bridge A Tout Coeur 44 (BAC 44)
- Bridge Atlantique Association
- Cercle Louis XVI
- Bridge club Nortais
- Sautron Bridge Club
- Beaulieu Bridge Club
- Club Bridge Vigneux
- Nantes Erdre
- Bridge Club Pays maraichin
- Bridge Club Côte d'Amour
- Bridge Club Pouliguennais
- Bridge et Loisirs Noirmoutier
- Club Bridge Pornic
- Bridge Scrabble Atlantique
- Club des Amis de Préfailles
- BC Islais
- Mesquer-Quimiac
- BC Côte de Lumière

Il n'y a pas de tirage au sort pour le repêchage : Les vaincus des matchs 1 et 2 se rencontrent, ceux des matchs 3 et 4, etc... Le repêchage est « gratuit ».

Un tirage au sort des rencontres du repêchage est prévu lorsque nécessaire (plus de 2 perdants).

## TOUR 3

Les nouvelles équipes entrent à ce tour et rejoignent les qualifiées du Tour 2, toujours en matchs par KO de 28 donnes avec le même mode de tirage au sort.

## Phase Finale (de Comité)

Toutes les rencontres de cette phase finale ont lieu par K.O. en 30 donnes (en 3 tiers-temps) sans repêchage et par tirage au sort intégral et public pour chaque tour, l'équipe qui reçoit étant l'équipe la première nommée lors du tirage au sort (à gauche dans les tableaux).

Le tirage au sort pour le tour suivant ne peut avoir lieu avant la date fixée pour la fin du tour en cours. Dans la mesure du possible, les rencontres de cette phase finale se déroulent avec écrans.

### TOUR 4 (dit "tour de recadrage")

Les dernières équipes (d'indices les plus élevés) entrent à ce tour et rejoignent les qualifiées du Tour 3. Sur ces équipes, un tirage au sort intégral déterminera **les équipes exemptes de ce Tour 4** (donc qualifiées directement pour le tour 5) et **les matchs** qui opposeront les équipes restantes.

Ce tirage au sort aura lieu devant témoins lors du tournoi d'Ancenis le 08 mai.

Les matchs du Tour 4 se déroulent en 30 donnes (3 tiers-temps de 10 donnes) par KO et sans repêchage.

**Les matchs en 30 donnes des tours 4 et 5 s'organisent de la manière suivante :**

- Si les 2 équipes sont représentées par 4 joueurs, le match se joue en 2 mi-temps de 15 donnes. La feuille de match sera évidemment remplie en indiquant 3 tiers temps joués par chaque joueur

- Si une des 2 équipes est représentée par plus de 4 joueurs, alors le match se joue en 3 tiers temps de 10 donnes. Le principe de positionnement est le suivant : L'équipe receveuse s'assoit en premier et l'équipe reçue choisit ses adversaires. Les paires qui s'opposent seront nécessairement différentes au 2<sup>ème</sup> tiers temps, mais pourront être identiques aux premier et troisième tiers-temps.

La feuille de match sera remplie en indiquant correctement le nombre de tiers temps joués par chaque joueur.

### TOUR 5

Les équipes gagnantes du Tour 4 se qualifient pour le Tour 5 (**1/4 de finale de Comité**), où elles rejoindront les équipes exemptées.

Le **Tour 5** se jouera en septembre 2023

### RAPPELS

- Chaque équipe qui se qualifie pour le tour suivant envoie la feuille de match signées par les 2 équipes au secrétariat du Comité.

- Les matchs ont lieu dans le club de l'équipe tirée au sort en premier si la distance ne dépasse pas 100 km, à mi-distance sinon.

- C'est à l'équipe receveuse de contacter au plus tôt l'équipe qu'elle reçoit.

- Si un match n'a pas eu lieu avant la date limite, les deux équipes pourront être déclarées forfait.

Si les Capitaines ne se mettent pas d'accord sur une date de match, la date imposée est celle de la DLI en soirée (20h).

Pour le cas très rare, d'un conflit entre la DLI et une compétition fédérale, la DLI sera reportée au jour ouvré suivant, avec les obligations qui s'y attachent. Le comité devra impérativement être informé en amont par le Capitaine de l'équipe receveuse.

### ½ FINALE ET FINALE DE COMITE

Elles auront lieu un même week-end en octobre :

Le samedi après-midi : **½ finale**, tirage au sort avant le début du tour.

Les gagnants jouent la **finale** le samedi soir.

Les équipes seront qualifiées pour la Finale de Zone.

### Le petit Poucet Anjou 2023 : récompense

Pour encourager une bonne participation, il est décidé de récompenser les meilleures équipes suivantes : Promotion IV <= 160 et Honneur IV <= 240

Pour chacune de ces catégories, le (ou les) petit Poucet sera l'équipe qui est allé le plus loin dans sa catégorie.

Les joueurs de ces équipes recevront une allocation PE égale au nombre de PE attribués par la FFB. Cette attribution complémentaire sera calculée et versée par le Comité d'Anjou, dès que toutes les équipes de la catégorie seront toutes éliminées (c'est-à-dire soit avant la fin de la saison 2021-2022, soit pendant la saison 2022-2023).

Le maximum par équipe est plafonné à 20 000 PE.

# TROPHEE PIERRE LEBRET

Sur RealBridge

Seuls les joueurs du Comité d'Anjou pourront prétendre à la dotation spéciale de PP et PE attribuée à cette compétition

Classement **des paires inchangées** après 5 tours qualificatifs en prenant les 3 meilleurs résultats.

1 classement scratch et 1 classement handicap :  $H = (200 - IV \text{ paire}) / 12$

Point PTPL = PE hors bonus à l'issue de la qualification

Une paire classée (ayant joué au moins 3 séances qualificatives) aura accès à une séance supplémentaire de 24 donnes.

Ces paires seront divisées en 2 groupes suivant les principes suivants :

Le groupe F comme Finale / Le groupe C comme Consolante

40% des paires classées\* seront qualifiées pour la Finale et les autres paires classées seront éligibles pour la Consolante. La répartition des paires se fera de la manière suivante :

Pour la Finale, 30% seront issus du classement scratch et 10 % parmi les meilleurs du classement handicap qui ne sont pas qualifiés par le classement scratch.

Classement final scratch

= somme PTPL des 3 meilleurs scores qualificatifs + PTPL finale\*2 ( ou des 4 meilleurs tours qualificatifs)

Ou = somme PTPL des 3 meilleurs scores + PTPL consolante ( ou des 4 meilleurs tours qualificatifs)

Classement final handicap = idem en utilisant le classement handicap

## Attribution des PE et des PP

Le principe de calcul sera similaire à celui du Challenge d'Anjou ( voir plus bas )

Le maximum de PP pour un joueur sera de 16. Les primés recevront donc entre 16 et 6 PP.

Aucun joueur ne peut obtenir plus de 30 PP au total CA +TPL.

10% des PP seront réservés aux 2èmes et 3èmes séries.

Les PE seront attribués de la manière suivante :

- Joueurs de 2ème série : PE attribués = 1 x PTPL

- Joueurs de 3ème série : PE attribués = 3 x PTPL

- De 4ème série : les joueurs : PE attribués = 8 x PTPL

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épouser la dotation sans la dépasser.

# LE CHALLENGE DE L'ANJOU

Le Comité d'Anjou organise chaque saison le Challenge de l'Anjou qui se compose :

- des Tournois Régionaux organisés par les clubs ou le Comité
- de la Coupe des Pays de Loire ( CPDL )
- des 2 Simultanés du Comité

Chaque épreuve donne lieu à l'attribution de points de challenge (PC).

Le classement général est établi sur une période comprise entre **le 15 juin de l'année en cours et le 15 juin de l'année suivante.**

Le classement final donne droit à une attribution de PP et de PE selon les modalités définies ci-après :  
Pour pouvoir être pris en compte dans le classement du Challenge, un joueur devra avoir participé à, au moins, 6 épreuves

Le classement final se fait par série par addition des PC.

Les joueurs sont classés en quatre séries en fonction de leur **classement national au 30 juin de la saison en cours.**

La liste nominative des tournois comptant pour le challenge est diffusée sur le calendrier annuel du Comité et régulièrement sur internet.

## Calcul des PC

Seuls les joueurs licenciés par l'intermédiaire du Comité d'Anjou peuvent marquer des points de challenge et figurer au classement général donnant lieu à l'attribution de P.E. et de P.P.

### P.C. des tournois régionaux et du Tournoi du Comité

L'attribution des Points de Challenge (P.C.) sera faite selon la formule d'un classement handicap, (**sauf pour l'attribution des PP où le classement sera uniquement en SCRATCH**).

Le handicap étant calculé selon la formule :

$$H = (200 - \text{Somme des IV des deux joueurs de la paire}) / 12.$$

Les Points de Challenge du tournoi correspondent aux Points d'Expert obtenus à l'issue de ce classement Handicap (exception tournoi de Noirmoutier :  $PE/2 = PC$ )

### P.C. de la coupe des Pays de Loire

Pour chaque match, un joueur devra jouer au moins une mi-temps pour se voir attribuer des Points de Challenge.

Pour chaque match de poule, chaque joueur reçoit :

100 P.C. si son équipe gagne et 50 P.C. si son équipe perd.

Pour le tour final (1/16, 1/8, 1/4 et 1/2 Finale), chaque joueur reçoit 200P.C. si son équipe gagne et 50 P.C. si son équipe perd.

En Finale, l'attribution sera de : 300 P.C. en cas de victoire et 150 P.C. en cas de défaite

*En cas de matches non joués (forfaits, ...) les deux équipes concernées marquent 0 PC*

### Attribution des P.P.et des P.E

Le classement ainsi obtenu permettra d'attribuer aux licenciés du Comité d'Anjou des P.P. et des P.E. selon les modalités suivantes :

Les PP seront répartis entre :

- Le Challenge de l'Anjou (75% du total disponible soit X)

- Le Trophée Pierre Lebret (25% du total disponible soit Y)
- La Finale Nationale Bridge+ (allocation forfaitaire de 30PP)

Les PE seront répartis entre :

- Le Challenge de l'Anjou
- Le Trophée Pierre Lebret
- Les petits Poucets de la Coupe de France

Les attributions indiquées ci-dessous (pour le Ch.A et le TPL) pourront être ajustées suivant les principes suivants :(ajustement nécessaire puisque les 2 épreuves sont indépendantes) :

- Le Comité attribue 100% des PP disponibles.
- Aucun joueur ne peut obtenir moins que ce que le règlement prévoit.
- Le nombre de PP pour le 1er récompensé du TPL pourra être ajusté à la hausse afin d'avoir une répartition harmonieuse (environ 60% des joueurs qui sont dans les critères des classements, tout en respectant la répartition initiale par épreuve).
- Allocation maximum totale pour un joueur : 30 PP.

### **P.P. (Points de Performance) pour le Challenge de l'Anjou**

Critères d'attribution :

- ♦ Participation dans au moins 6 épreuves du challenge (la participation à la CPDL Poules comptant pour 1 et la participation à la CDPL KO comptant pour 1 également, chaque simultané comptant pour 1 et chaque tournoi régional comptant pour 1).

Classement général :

Addition des P.E. des 2 simultanés + P.C. de la C.D.P.L. + P.E. bruts des tournois régionaux, soit X  
l'attribution pour le CA.

**On conserve 10% de l'attribution pour récompenser les meilleurs 2<sup>e</sup> Série et 3<sup>e</sup> Série du classement PC.**

*Le nombre d'allocataires est déterminé par :*

**$N = 0,9X / (22+10) / 2$ , arrondi à l'entier inférieur**

Il se peut que, comme lors de la saison 2021-2022, que le nombre de classés soit inférieur à N. Auquel cas des PP restent non attribués à ce stade.

Les 10% de X seront attribués aux meilleurs joueurs de 2<sup>e</sup>me et 3<sup>e</sup>me série du classement PC à raison de 10 et 5 PP (hors classement Scratch).

### **P.E. (Points d'Expert)**

L'attribution forfaitaire des P.E. est égale à 50 fois le nombre de licenciés du Comité en fin de saison

Ils **pourront** être attribués suivant les critères suivants :

Joueurs de 2<sup>e</sup>me série :

Les joueurs avec un IV < 60 : Avec au moins 3 participations PE attribués = 1 x PC

Avec au moins 10 participations PE attribués = 3 x PC

De 3<sup>e</sup>me série : les joueurs : Avec au moins 3 participations PE attribués= 2 x PC

Avec au moins 6 participations PE attribués= 3 x PC

De 4<sup>e</sup>me série : les joueurs : Avec au moins 2 participations PE attribués= 5 x PC

Avec au moins 4 participations PE attribués= 8 x PC

La dotation pourra faire l'objet d'un coefficient d'ajustement majorateur ou minorateur pour épuiser la dotation sans la dépasser.



# TOURNOIS DE VILLE

1	Noirmoutier	samedi 2 juillet 2022
2	Pornic	samedi 9 juillet 2022
3	St Hilaire de Riez	mercredi 20 juillet 2022
4	Challans (Canard)	dimanche 7 août 2022
5	Saumur	dimanche 25 septembre 2022
6	Château-Gontier	dimanche 9 octobre 2022
7	Cholet	dimanche 30 octobre 2022
8	Nantes BCN	vendredi 11 novembre 2022
9	Angers ABC	samedi 26 février 2022
10	Angers BCRR	lundi 10 avril 2023
11	Sablé	lundi 1 mai 2023
12	Ancenis	lundi 8 mai 2023
13	Le Mans BC	jeudi 18 mai 2023
14	Nantes BAA	lundi 29 mai 2023
15	Challans	samedi 3 juin 2023
16	Mayenne	dimanche 4 juin 2023
17	Laval	dimanche 11 juin 2023

Si lors d'un tournoi régional, ou du simultané une paire est constituée d'un joueur d'un autre Comité associé à un joueur du Comité d'Anjou, seul ce dernier marquera des points de challenge pour le challenge. Si dans un tournoi régional une paire est constituée de joueurs de séries différentes, chacun d'eux est classé dans sa propre catégorie et uniquement dans celle-ci.

## SIMULTANES DU COMITE

**Jeudi 20 octobre à 20h : Le Mans BC, Laval, Angers BCRR, Cholet et BAA**

*Livret de donnes distribué sur place*

**Jeudi 09 février à 20h : Le Mans BC, Laval, Angers ABC, Cholet, Nantes BAA et Pornic**

*Livret de donnes envoyé par email après homologation*

**Engagement : 8€/paire**

## CPDL

La composition des équipes est libre, mais elles doivent être exclusivement composées de joueurs licenciés dans un club du Comité d'Anjou, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité.

La répartition des équipes se fait selon trois secteurs géographiques.

- L'équipe appartient à une zone géographique en fonction de la majorité de ses membres ; en cas

d'égalité, c'est l'organisateur qui tranche.

- La zone Ouest comprend (en principe) : la Loire Atlantique, la Vendée et Cholet

- C'est à l'équipe receveuse de contacter au plus tôt l'équipe qu'elle reçoit

Pour tous les matchs, le handicap total se calcule de la manière suivante :

(Somme des 4 IV Equipe A – Somme 4 IV Equipe B)/4, arrondi à l'entier le plus proche (0,5 juste est arrondi à l'entier inférieur).

Si les équipes sont modifiées à la mi-temps, le handicap sera la moyenne des handicaps des deux mi-temps.

La feuille de match, dûment remplie et signée par les 2 équipes doit IMPERATIVEMENT être envoyée au Comité (mail ou courrier) avant la DL (Date Limite pour jouer) de chaque tour.

Si un match n'a pas eu lieu avant la date limite, les deux équipes pourront être déclarées forfait.

Si les Capitaines ne se mettent pas d'accord sur une date de match, la date imposée est celle de la DLI en soirée (20h).

Pour le cas très rare, d'un conflit entre la DLI et une compétition fédérale, la DLI sera reportée au jour ouvré suivant, avec les obligations qui s'y attachent. Le comité devra impérativement être informé en amont par le Capitaine de l'équipe receveuse.

Les matchs sont de 28 donnes, puis 32 à partir de la 1/16<sup>e</sup> FC

### **Tour préliminaire :**

- Il se déroule en poules de quatre, cinq ou six équipes si nécessaires, donc en principe 3 à 5 matchs.

- La mise en place des équipes dans les poules se fait en fonction de leur valeur (principe du serpent)

- Il n'est pas obligé de respecter l'ordre des rencontres, l'important étant d'avoir joué tous les matchs au plus tard le jour de la DL (Date Limite).

Pour départager les équipes à égalité dans une même poule, on prendra celle qui a gagné leur rencontre. En cas d'égalité inscrire les sommes des IMP sur la feuille de match.

- Si nécessaire, les équipes meilleures troisièmes seront choisies à l'intérieur des zones géographiques, en commençant par les poules comportant le plus d'équipes.

### **Tours suivants :**

Le tableau final par KO sera tiré au sort intégral, sans tête de série.

- Les tours seront organisés avec un nombre suffisant d'équipes, afin que la compétition se poursuive en 1/16, 1/8, ¼, ½ de Finale et Finale de Comité.

- Chaque équipe joue par KO en suivant le tableau du tirage au sort et avec le calcul de handicap cité à l'art. 3.

- En 8<sup>i</sup>ème de Finale, c'est l'équipe tirée la première qui recevra. Pour les tours suivants, l'équipe qui reçoit sera indiquée sur le tableau lors du tirage au sort.

- En cas d'égalité, une prolongation de deux donnes est disputée, les joueurs restant à la table et à la place qu'ils occupaient en fin de match.

- Si l'égalité subsiste, une nouvelle prolongation de deux donnes sera disputée, etc, la première différence déterminant le vainqueur